Image not found or type unknown

Peut on virer un stagiaire?

Par **kha-ci**, le **12/09/2015** à **10:49**

Bonjour,

Je suis entrée dans une entreprise en tant que stagiaire le 1 septembre.

Le contexte est le suivant, il y a énormément de travail à faire et il manque dans l'équipe deux personnes qui sont en arrêts maladies. L'entreprise ne souhaite pour l'instant pas les remplacer.

La première semaine je n'ai rien fait. Ce lundi, je suis entrée dans le vif du sujet. Sauf que ce jeudi (donc au bout de 4 jours de vraies tâches), ma manager est venue me voir pour me menacer de me virer car j'étais trop lente et que je lui avais menti lors de l'entretien en disant que je savais utiliser powerpoint et qu'en fait elle avait des doutes. Finalement, j'ai pu prouver que je savais utiliser le logiciel mais je suis toujours lente.

Je comprend maintenant qu'elle a prit une stagiaire pour remplacer les absentes mais n'étant pas à la hauteur d'une confirmée, elle est déçue et souhaite se débarrasser de moi (elle en a déjà parlé à la RH). Je suis la depuis 9 jours seulement.

Ma convention de stage précise qu'un responsable peut mettre fin au contrat de stage si il y a un manquement à la discipline de la part du stagiaire.

Questions:

- Le fait d'être lente, de ne pas prendre en charge comme un employé un dossier peut il justifier ce choix?
- Si elle souhaite me virer, puis je demander de me donner le même poste dans une autre équipe?
- Puis je refuser de partir?
- Si je suis virée, ai je un recours?

Je fais de mon mieux et je calque mes horaires sur les autres soit 9h - 18h30 et 45 minutes pour manger. Je prend toutes les tâches qu'elles me donne (équipe féminine) sans rien dire. Je n'ai aucune formation, elle n'ont pas le temps de m'expliquer les choses. J'ai l'impression que c'est du travail déguisé.

Je précise, c'est une multi nationale connue, j'imagine qu'ils ne veulent pas entacher l'image de leur entreprise...

MERCI

Par **P.M.**, le **12/09/2015** à **11:13**

Bonjour,
De toute façon, vous n'allez pas résister physiquement à l'ordre de départ s'il vous est donné, mais je vous conseillerais d'exiger un document le confirmant ou si l'employeur refuse de luis adresser immédiatement une lettre recommandée avec AR relatant les faits...
A priori, une "insuffisance professionnelle" n'est pas un fait fautif et l'employeur devrait suivre une procédure avec convocation à un entretien préalable au cours duquel je vous conseillerais de vous faire assister de préférence par un Représentant du Personnel...

Par **kha-ci**, le **12/09/2015** à **12:24**

C'est surtout une insuffisance professionnelle dans le cadre d'un stage pour apprendre le métier...je trouve que d'être virée pour cela n'a aucun sens.

Par **P.M.**, le **12/09/2015** à **12:42**

C'est pourquoi je l'ai mentionné entre guillemets et que sans doute le Conseil de Prud'Hommes jugerait la rupture du stage abusive si elle avait lieu, ce qui n'est pas encore le cas, et qu'il en soit saisi...

Par **kha-ci**, le **12/09/2015** à **14:28**

Je n'ai pas répété le message c'est manifestement un beug du site. Vous pouviez le faire remarquer sans être aussi sec, je vous assure, un peu de sympathie ne coûte rien.

Sinon, merci beaucoup je saurai comment réagir si la situation se présente.

Par **P.M.**, le **12/09/2015** à **15:32**

Il me semblait que votre précédent message répété à cause, selon vous, du site qui nous accueille n'était pas d'une douceur particulière mais je ne me permets pas de vous le reprocher et le mien n'avait que pour but que de vous signaler que j'avais déjà répondu en pensant que vous trouveriez sympathique cette démarche supplémentaire à mes réponses bien entendues gratuites...
Mais si c'est une leçon que vous entendez donner courtoisement, je la retiens même si je ne suis pas stagiaire...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **m42**, le **26/06/2016** à **23:15**

Je comprends franchement mieux pourquoi ils veulent vous "virer", kha-ci… comme vous le décrivez, votre manager à l'air d'un/une personne peu sympathique et qui je pense prends les stagiaire comme des secrétaires pas cher et qu'on peut se permettre de mépriser, ce que malheureusement beaucoup trop d'entreprises font.

Cela dit, votre attitude "je suis stagiaire, jeune, je suis là pour apprendre donc on ne peut rien me reprocher" est incroyable aussi. Partez du principe déjà que personne ne vous doit rien, ni l'État, ni les autres, et encore moins ceux qui vous payent. Donc un peu d'humilité svp. Ça vous aidera beaucoup. Deuxièmement, je pense que la relation employeur/employé (je n'aime pas beaucoup ces mots…) devrait être beaucoup plus vue par les deux côtés comme une relation d'égalité, entre deux personnes mûres qui font toutes deux de leur mieux pour faire marcher cette relation. Comme dans un couple. Et si ça ne colle pas, si l'une des parties ne considère pas que c'est bénéfique, devrait être en droit de casser la relation.

Vous prenez un stage pour apprendre, valider votre diplôme et gagner un peu d'argent, et vous donnez de votre temps pour le travail. L'entreprise prend du temps pour vous former, et vous paye en échange d'avoir un peu de travail fait. C'est un échange juste et égal. Si vous considérez que tout vous est dû – comme vous le faites sur ce forum – ça ne marchera jamais, pas plus dans une autre boîte que dans celle-ci.

- Un entrepreneur qui était étudiant + stagiaire il y a encore peu…

Bonjour,
La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".
Merci pour votre attention...

Par **janus2fr**, le **27/06/2016** à **08:05**

Bonjour m42,

[citation]Partez du principe déjà que personne ne vous doit rien, ni l'État, ni les autres, et encore moins ceux qui vous payent. [/citation]

J'ai l'impression que vous aussi vous confondez stagiaire et salarié. Un stage est fait, avant tout, pour que le stagiaire apprenne des choses, pas pour qu'il fournisse le travail d'un salarié. Alors au contraire de ce que vous dites, l'employeur qui accepte de prendre un stagiaire lui doit une formation, c'est le seul but d'un stage.
J'ai longtemps été maitre de stage (et d'apprentissage) dans une grosse entreprise et je pourrais vous en parler.
Prendre un stagiaire, c'est un placement à long terme, si l'on s'aperçoit que l'on a là un bon élément, on fait en sorte de pouvoir le recruter plus tard, quand il sera sur le marché du travail, mais on ne cherche pas à le rentabiliser durant le stage...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Pithova**, le **21/04/2017** à **09:11**

Bonjour
Je suis chef d'une petite entreprise. J'ai en ce moment deux stagiaires qui ne remplacent personne. Toutefois sur les 2, un est très positif, ponctuel et actif et l'autre est déjà en 2 semaines arrivé 3 fois en retard dont le 1er jour. Dès que j'approche il change son écran et je lui ai dit que je n'étais pas dupe. Il ne propose jamais d'aider alors que l'autre est pro actif. Je regrette de l'avoir pris d'autant qu'il va rester 3 mois et donc être rémunéré alors que l'autre fait un stage non rémunéré. J'aurais préféré l'inverse. Ça me démange de le renvoyer.

Par **sou22222**, le **06/11/2018** à **21:21**

je suis en formation j'ai pris la tête avec un stagiaire dans le parking et le formateur il nous avertir.
est-ce que il a droit merci.

Par **P.M.**, le **06/11/2018** à **22:37**

Bonjour tout d'abord,
Je pense que pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet en supprimant votre message sur celui-ci pour qu'il n'y ait pas de doublon...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés